

DÉROGATION MINEURE

777, boulevard Iberville

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Repentigny statuera, lors d'une séance publique qui se tiendra le 20 octobre 2026 à la salle du conseil municipal située au 435, boulevard Iberville à Repentigny, à compter de 19 h, sur une demande de dérogation mineure déposée à l'égard de l'immeuble situé au 777, boulevard Iberville à Repentigny, portant le numéro de lot 2 388 773, pour laquelle le comité consultatif d'urbanisme a émis son avis le 17 septembre 2026.

L'objet de cette demande est d'augmenter le nombre d'allées d'accès au stationnement à 8 afin de permettre l'aménagement d'un terrain de stationnement ainsi que d'un débarcadère desservant un bâtiment principal projeté à usage de centre de formation, alors que le règlement permet 4 allées d'accès au stationnement maximum et ce pour l'ensemble du terrain sur l'immeuble situé au 777, boulevard Iberville, portant le numéro de lot 2 388 773.

Préalablement à la décision du conseil, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ce sujet lorsque ce point sera appelé à l'ordre du jour.

Donné à Repentigny, ce 29^e jour du mois de septembre 2026.

L'assistant-greffier,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Stéphane Desrochers", is written over a horizontal line.

Me Stéphane Desrochers, avocat